

Royaume de Belgique
Province
Arrondissement
Commune
Réf.

DEMANDE D'ATTESTATION D'ENREGISTREMENT

Réservée aux citoyens de l'Union, introduite conformément aux dispositions de l'article 50 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Je, soussigné(e) (nom et prénoms)
né(e) à le
de nationalité
en provenance de (1)
déclare demeurer à (2)
et demande une attestation d'enregistrement en tant que (3) :

- | | |
|--|--|
| ☐ travailleur salarié ou demandeur d'emploi | ☐ conjoint |
| ☐ travailleur indépendant | ☐ partenaire équivalent |
| ☐ titulaire de moyens de subsistance suffisants | ☐ partenaire relation durable |
| ☐ étudiant | ☐ descendant |
| | ☐ ascendant |

L'intéressé est inscrit dans le registre d'attente à l'adresse déclarée, en attendant qu'il soit procédé au contrôle de résidence.

Sa citoyenneté de l'Union a été prouvée au moyen des documents suivants :

Il / elle a en outre produit les documents suivants :

- ☐ Vous êtes prié de présenter dans les trois mois, au plus tard le :
les documents suivants : (4)
- ☐ Tous les documents requis ont été transmis. Votre demande sera examinée par l'Office des Etrangers conformément à l'article 51, § 3, de l'arrêté royal du 8 octobre 1981. Vous serez à nouveau convoqué dans les cinq mois, à savoir le, à l'administration communale afin de vous faire notifier la décision relative à votre attestation d'enregistrement.

Document établi en trois exemplaires, dont l'un a été remis à l'intéressé(e).

Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

Fait à, le

Signature du citoyen de l'Union,

Signature du Bourgmestre ou de son délégué,

SCEAU

Tous les documents requis ont été présentés le Votre demande sera examinée par l'Office des Etrangers conformément à l'article 51, § 3, de l'arrêté royal du 8 octobre 1981. Vous serez à nouveau convoqué dans les cinq mois, à savoir le, à l'administration communale afin de vous faire notifier la décision relative à votre attestation d'enregistrement.

Fait à, le
Signature du Bourgmestre ou de son délégué,

SCEAU

- (1) Dernière adresse complète à l'étranger
(2) Adresse complète en Belgique
(3) Indiquer l'hypothèse applicable
(4) Documents visés à l'article 50 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981